

Direction des Ressources Humaines  
Service des personnels BIATSS  
Pôle BIATSS Titulaires

Dossier suivi par :  
Morgan REMY

Laëtitia ATTAMNA  
David MARTORELL  
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01. 95 / 01.98  
[dh-biatss-ta@univ-lorraine.fr](mailto:dh-biatss-ta@univ-lorraine.fr)

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de collegiums  
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles  
scientifiques  
Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes  
de formation  
Mesdames et Messieurs les directeurs de laboratoires  
de recherche  
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôle  
de compétences et de services  
Mesdames et Messieurs les directeurs des directions  
centrales  
Monsieur l'Agent Comptable

**Objet : Campagne 2023 de promotion par tableau d'avancement des personnels Ingénieurs de Recherche et de Formation**

**Réf : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2021**

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne d'avancement de grade des personnels Ingénieurs de Recherche et de Formation, au titre de l'année 2023.

Les candidatures au tableau d'avancement seront étudiées par le nouveau groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » ministériel, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG (cf. LDG UL).

A cet effet, l'Etablissement propose des offres de formation spécifiques à destination des supérieurs hiérarchiques et des personnels. Ces formations permettent à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'aptitude professionnelle, du rapport d'activité et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il est vivement conseillé de réaliser ces formations** en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Un exemplaire du dossier d'avancement complet et signé devra être remis à l'agent et devra obligatoirement faire figurer l'avis concerté de la direction de la structure.

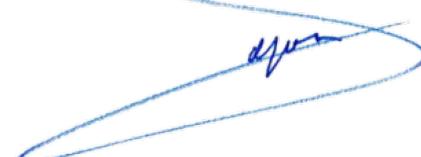
Je vous remercie par avance de votre implication dans ce processus important pour la carrière de vos agents et j'attire également votre attention sur le strict respect de la procédure à suivre (cf. annexe\_UL\_1d) et du délai de transmission.

La Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition pour toute situation spécifique ou difficulté rencontrée.

A Nancy, le 7 juin 2023

Pour La Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général des Services Adjoint aux  
relations humaines et sociales, prévention et  
conditions de travail

Sébastien LAJOUX



Pièces jointes dématérialisées :

- courrier à remettre à chaque agent promouvable en position d'activité, congé longue maladie, congé longue durée, décharge syndicale, détachement sortant, mise à disposition, et précédemment affecté dans votre structure
- un état des emplois successifs (annexe C2bis), rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3), rapport d'activité et parcours professionnel (annexe C4)
- bilan récapitulatif des campagnes précédentes
- calendrier de gestion
- conditions de promouvabilité
- procédure de constitution d'un dossier d'avancement (annexe\_UL\_1d)
- logigramme (annexe\_UL\_2d)